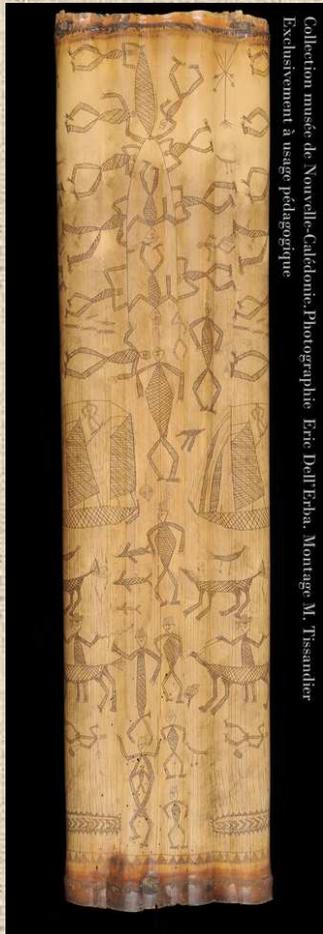




DENC
Direction de l'Enseignement
de la Nouvelle-Calédonie

Le parcours d'éducation artistique et culturelle(PEAC)

Hélène Poircuitte – CPAV – Service pédagogique DENC



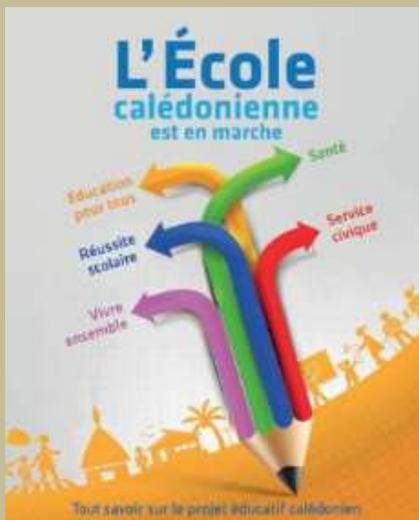
Collection musée de Nouvelle-Calédonie. Photographie Eric Dell'Erba. Montage M. Tissanier.
Exclusivement à usage pédagogique



Collection musée de Nouvelle-Calédonie. Photographie Eric dell'Erba.
Exclusivement à usage pédagogique

Le cadre institutionnel

« Ouvrir l'École calédonienne sur la région Océanie et le monde » est une des quatre ambitions du projet Educatif de la Nouvelle-Calédonie. (délibération n°106 du 15 janvier 2016) »



L'objectif prioritaire visé:

« Promouvoir les parcours d'ouverture culturelle, géographique et les mobilités d'apprentissage en Océanie et dans le monde »

La mesure proposée pour atteindre cet objectif:

« Mettre en place un parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) impliquant l'élève et contextualisé »

La charte d'application de la délibération n°106 précise qu'à compter de la rentrée 2018, il faudra « Débuter la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle »

Définition



- Le parcours d'éducation artistique et culturelle est l'ensemble des **connaissances** acquises par l'élève, des **pratiques** expérimentées et des **rencontres** faites dans les domaines artistiques, que ce soit dans le cadre des enseignements, des projets spécifiques ou encore dans le cadre d'actions éducatives.



- Son organisation et sa structuration permettent d'assembler et d'harmoniser ces différentes expériences et d'assurer la continuité et la cohérence de l'éducation artistique et culturelle sur l'ensemble de la scolarité de l'élève de l'école maternelle au lycée.



- Le PEAC est un enchaînement cohérent de projets tout au long de la scolarité.

Les grands principes

Le PEAC s'articule autour de trois piliers de l'éducation artistique:



Les pratiques: individuelles ou collectives ; dans différents domaines artistiques; maîtrise de gestes techniques, d'outils.



Les rencontres: directes ou indirectes avec des œuvres, des artistes ou des lieux de culture.



Les connaissances: appropriation de repères culturels, maîtrise d'un vocabulaire spécifique et développement de l'esprit critique.

Un appui sur les enseignements obligatoires



- Les objectifs et activités du PEAC sont liés aux enseignements obligatoires.
- Les programmes d'enseignement permettent de construire une progressivité des apprentissages dans les pratiques artistiques, les repères culturels ou encore la formation du « spectateur ».
- Plusieurs disciplines des programmes sont concernés par le PEAC:

Les arts plastiques : peinture / sculpture / photographie...

L'éducation musicale : musique / opéra...

L'éducation physique et sportive : danse / mime...

Le français: littérature orale ou écrite / poésie...

Un appui sur les différents domaines artistiques de l'histoire des arts



Les arts visuels: peinture / sculpture / dessin / photographie / cinéma / arts numériques...



Les arts du son: musique vocale / musique instrumentale / musique de film et bruitages...



Les arts du quotidien: design / artisanat / mode / mobilier...



Les arts du langage: littérature écrite ou orale (roman, poésie, contes, fable, théâtre, légendes) / calligraphie...



Les arts du spectacle vivant: danse / arts du cirque / arts équestres...



Les arts de l'espace: architecture / urbanisme / arts des jardins...

Une démarche de projet



La démarche de projet est particulièrement adaptée.



Elle favorise des apprentissages multiples et complémentaires avec des objectifs précis.



Les projets artistiques jalonnent le parcours de chaque élève.



Ils sont disciplinaires ou pluridisciplinaires et sont des temps forts et mobilisateurs.



La démarche de projet implique une pédagogie active et fondée sur la participation et l'implication des élèves et favorise ainsi:

- L'accroissement de l'autonomie
- Le recours à l'expérimentation
- Le développement de la créativité
- L'engagement, l'implication personnelle, le plaisir à travailler ensemble sur un projet commun
- Le respect des élèves entre eux

La mémoire



Les actions auxquelles l'élève a participé pourront être recensées dans un document individuel sous un format papier ou numérique.



Sa forme doit être adaptée à l'âge des élèves et sera susceptible d'évoluer au cours de la scolarité.



Le document s'articule autour des trois piliers:

- Les connaissances
- Les pratiques
- Les rencontres

Cet outil n'est pas un outil d'évaluation mais de valorisation du parcours accompli.

Une réflexion commune



Le PEAC s'inscrit dans le projet d'école (Axe 2)



La réflexion partagée des enseignants permet de veiller à la cohérence et la continuité des projets.



L'équipe pédagogique se doit donc de réfléchir à une programmation.

Document réalisé à partir des sources suivantes:

- **Projet de référentiel pour le parcours d'éducation artistique et culturelle du 18 décembre 2014 – Conseil supérieur des programmes**
- **Guide pour la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle – Ministère de l'éducation nationale**
- **Guide pratique pour la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle – Académie de Strasbourg**
- **Mettre en œuvre le parcours d'éducation artistique et culturelle –Montélimar**

